

« Le gris » pour la « bouffarde »



Le tabac dans l'armée.

Le paquet de « clopes »



Major (H) Alain TOMEÏ

Le tabac dans l'armée.

C'est en **1492** que Christophe COLOMB découvre le tabac à Cuba. Il décide de l'importer en Europe.

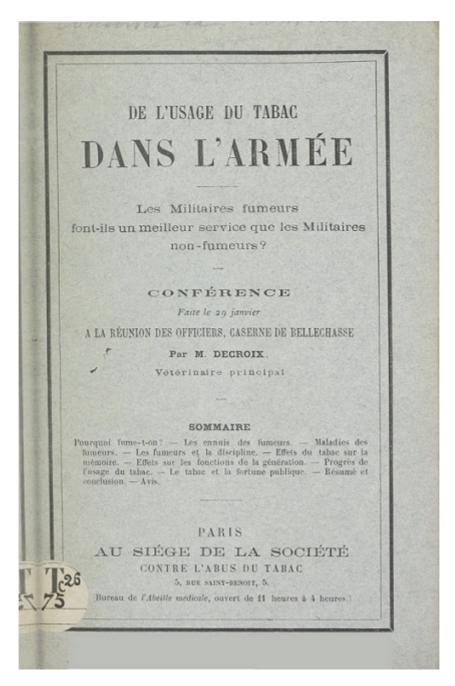
En 1556, un Angoumois, le moine André THEVET, ramène en France des graines de tabac.

En **1560**, Jean NICOT broie des feuilles en poudre afin de soulager les maux de tête de François II. Ce fut un succès et cette poudre fut mise en vente chez les apothicaires sous le nom de « Nicotiana tabacum » en remerciement à Jean NICOT.

En 1668 Louis XIV offre la gratuité du tabac à ses troupes.

Depuis, l'armée a donc toujours fourni du tabac à ses soldats, sous différentes formes et de fabrications diverses en fonction des pays où elle se trouvait, colonies, théâtres d'opérations extérieures, Allemagne d'occupation et voire d'autres encore.

L'usage du tabac dans l'armée, bon ou mauvais ? Une conférence eut lieu à ce sujet à la réunion des officiers à Paris. Le conférencier, que l'on aurait pu croire docteur est en réalité un vétérinaire. Allez savoir pourquoi ?



Le tabac et ses accessoires.

Il existe une foultitude de tabac et d'accessoires attribués, dans le temps, à toutes les unités de l'armée, terre, air, mer.

J'ai choisi de vous en présenter quelques exemplaires, au hasard, issus du 2ème B.E.P. unité que je n'ai pas connu en Indochine (sinon par les informations de l'époque) puis du 2ème R.E.P. mais en Algérie où j'y ai eu de nombreux amis.

Les étuis à cigarettes. Vendus au foyer.



Période Indochine au 2ème B.E.P.

Période Algérie au 2ème R.E.P.

Les briquets. Vendu au foyer.



Période Indochine au 2ème B.E.P.

Période Algérie au 2ème R.E.P.

Les boites d'allumettes. Vendues dans le secteur civil ou au foyer, période Algérie.







Les cendriers. Vendus au foyer.



Le tabac. Fourni par l'intendance.

Le tabac à pipe (la bouffarde).



Le paquet « de gris » et la pipe à tête de parachutiste du 2ème B.E.P. période Indochine.

Le tabac à priser ou à chiquer.



Le tabac à priser (en poudre) qui se consomme par inhalation et le tabac à mâcher ou à chiquer (en morceau) qui se consomme par mastication perdent de leur popularité, au début du XXème siècle, au profit du cigare, de la cigarette ou de la pipe. Mais certains soldats d'origine africaine continueront à les utiliser jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie.

Les cigarettes (les clopes).



Période Indochine, 1950.



Période Algérie, 1960.











Vendues au foyer et dans le secteur civil, période Algérie.

Fournies par l'intendance après guerres.



Début des années 1960 à fin 1970.

La loi « Veil » du 9 juillet 1976 impose, en partie, les filtres pour les cigarettes TROUPE, puis se généralise.





De fin 1970 à début 1991.

La loi « Evin » du 10 janvier 1991 sonne le glas de cette « cession » aux armées.